

EN 2014, **DONNEZ UN NOUVEAU SOUFFLE AU COS!** **VOTEZ FSU!**

Vous avez maintenant reçu les professions de foi. 3 organisations syndicales se présentent donc à l'élection du Conseil d'Administration du COS : la CGT, la CFDT et nous, la FSU.

LES RAISONS DE VOTER FSU

➡ Plus de 69 % de nos candidats FSU (18 sur 26) sont de catégorie C et notre liste comprend 13 femmes et 13 hommes.

➡ **Seul notre syndicat FSU fait le bilan de son action au COS et nous avons été présents durant tout le mandat 2011-2014.**

➡ La CGT, jusqu'ici majoritaire avec 9 sièges a permis, dans le domaine des vacances, à une minorité d'adhérents de bénéficier d'une part disproportionnée de la subvention alors qu'elle devrait profiter à une majorité d'agents.

➡ Si nous sommes d'accord avec la CGT pour rénover les statuts du COS et le transformer en Comité des Activités Sociales et Culturelles, **ses propositions** en matière de vacances ne sont que la poursuite de ce qui existe déjà et **n'apportent pas de solution à la majorité des agents et des retraités qui ne bénéficient d'aucune aide.**

➡ La CFDT, alors qu'elle a eu un siège pendant 3 ans et a été peu présente ne fait pas, elle non plus, le bilan de son activité au COS.

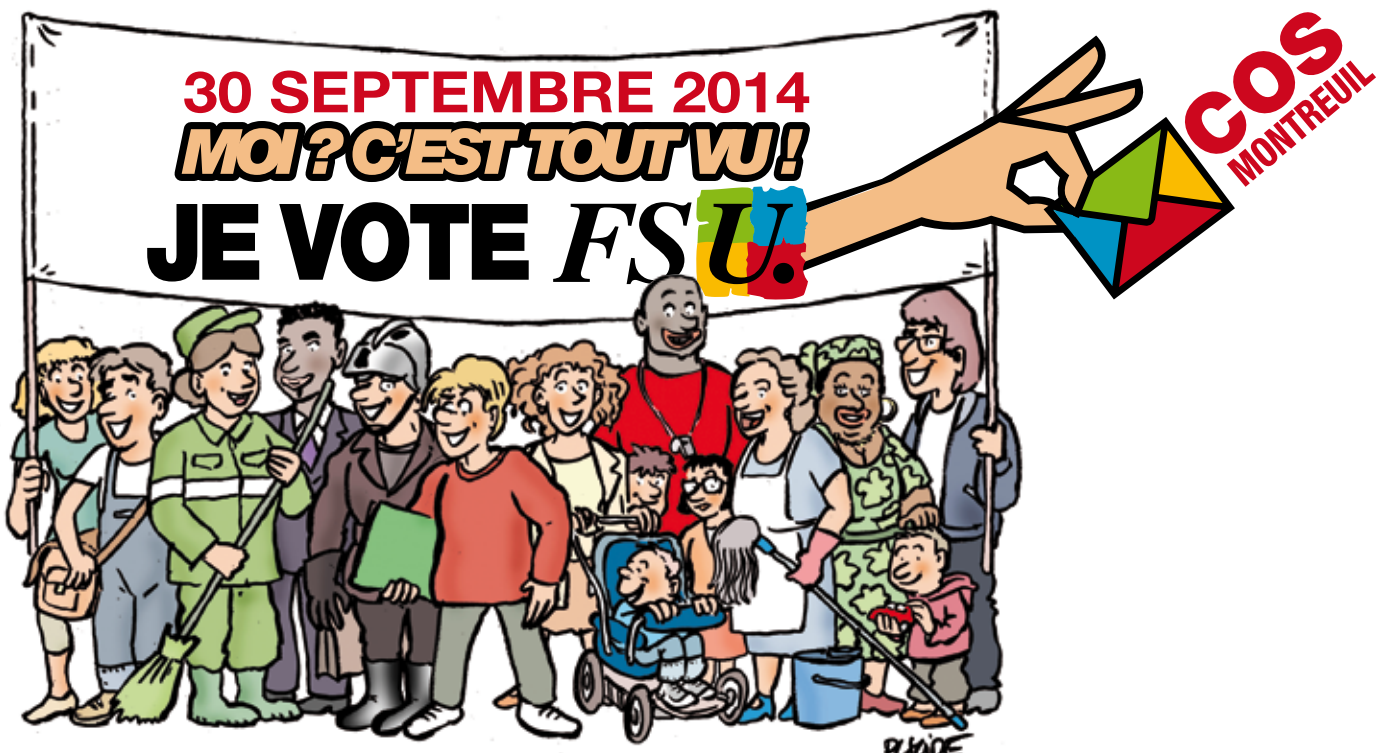
➡ **En 2008, notre syndicat FSU s'est mobilisé et a obtenu de la municipalité précédente que les agents vacataires/horaires puissent aussi bénéficier du COS**, revendication que nous portons alors depuis plusieurs années.

Aujourd'hui, sous réserve d'avoir 4 mois de présence à la Ville ou au CCAS et d'avoir au moins travaillé 70 heures par mois, un agent vacataire peut bénéficier du COS et voter à ces élections.

En 2011, près de 300 agents avaient répondu à notre questionnaire FSU sur le COS : **88% s'étaient prononcés pour l'attribution de chèques-vacances.** Lors des élections au COS de 2011, malgré une progression de 4%, nous n'avons pas été majoritaires et n'avons donc pas pu mettre en place les chèques-vacances.

En 2014, vous avez été encore nombreux à répondre à notre questionnaire sur les modalités d'attribution des chèques-vacances et l'amplitude d'ouverture du COS.

De la même manière qu'aujourd'hui, vous pouvez venir chercher au COS, jusqu'au 31 octobre 2014, un bon d'activités de 40 euros émis par l'ANCV (Association Nationale des Chèques Vacances), vous pourriez venir retirer des chèques vacances émis par le même organisme (valables deux ans après leur année d'émission).



NOS RÉPONSES À QUELQUES QUESTIONS :

A qui seraient attribués les chèques-vacance ?

👉 Aux adhérents (ouvrants-droits) du COS, c'est-à-dire les agents et les retraités inscrits au COS

Comment seraient attribués les chèques-vacances ?

👉 Sous forme de don direct (pas d'épargne, pas de participation). Le COS, comme les comités d'entreprises, peut fixer ses propres critères d'attribution. Voir : <http://client-ce.ancv.com/Les-avantages/Cheques-Vacances-pour-les-Comites-d-Entreprise>

Quel montant serait attribué ?

👉 C'est le Conseil d'Administration du COS qui décidera des montants ; il pourra s'appuyer sur les résultats de notre questionnaire : 45 % ont souhaité que les chèques vacances soient attribués selon le quotient familial, 55 % ont souhaité que les chèques vacances soient attribués selon l'indice.

Est-ce que toutes les autres formes d'aides aux vacances seraient supprimées ?

👉 Oui, si l'on veut attribuer un montant de chèque-vacances qui soit suffisamment conséquent, cela est nécessaire mais un séjour d'été et un l'hiver ainsi que 1 ou 2 week-end seraient maintenus car cela crée du lien social. Un barème sera mis en place pour éviter que ce soit tout le temps les mêmes qui partent.

Est-ce qu'avec le chèque-vacances, je bénéficierai de la même somme qu'avec la subvention ?

👉 Non, la somme sera probablement inférieure car c'est comme un gâteau que l'on doit partager. Quand il y a plus d'invités, la part est plus petite mais chacun a une part, c'est pourquoi, nous revendiquons aussi l'augmentation de la subvention à hauteur de 1,5 % de la masse salariale.

Il faut rappeler qu'aujourd'hui, en matière de vacances, une majorité d'adhérents ne bénéficie d'aucune aide !

Notre tête
de liste FSU,
**Loïc
MONFORT**,
élu
sortant



Mais pour la FSU, le COS ce n'est pas que les vacances et la billetterie, cela doit être un outil pour créer du lien social, de la convivialité, pour lutter contre l'individualisme, en proposant :

👉 **Des ateliers (ex. sur la généalogie)**

👉 **Des débats (ex ; sur l'alimentation ou les addictions)**

👉 **Des expositions mettant en avant l'expression artistique des agents.**

Nous proposons aussi :

👉 **La création d'un nouveau site internet et l'amélioration de l'information**

👉 **De nouveaux horaires pour un meilleur accueil**

Alors, le 30 septembre 2014, pour un droit aux vacances pour tous, pour donner un nouveau souffle au COS, ne gaspillez pas votre voix, votez FSU !

30 SEPTEMBRE
2014
**MOI ? C'EST
TOUT WU !**
**JE VOTE
FSU.**



**LE COS
C'EST VOUS!**